Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_082-DE

le Guilvinec
VUE SUR OCÉAN

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 29 octobre 2026

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Thomas BIET, Mme Marie BIGER, Mme Emmanuelle BODERE, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal FRANCHET, M. Pascal GODEC, M. Alain LAURENT, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Françoise LE GOFF, M. Stanley LOCKWOOD, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, M. Olivier PICANDET, Mme Brigitte QUERE, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : Mme Christine COCHOU (Pouvoir à Michèle RANZONI)

Excusés : M. Johan GUEGUEN, M. Arthur LE SAINT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 21

Modification du tableau des effectifs

Del2026-082 – Nomenclature : 4.2 – Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Rapporteur : Monsieur Thomas BIET

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique,
Les suppressions de poste ou les modifications de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un temps complet à un temps non complet ou impactant l'affiliation à la CNRACL), les créations de poste en cas de réorganisation de service nécessitent l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_082-DE

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services et d'adopter en conséquence les évolutions du tableau des effectifs, de la manière suivante :

Filière administrative :
- Différenciation des emplois urbanisme et CCAS en 2 postes administratifs à temps complet,

Filière technique :
- Augmentation du volume horaire d'un agent d'entretien des locaux/encadrant périscolaire, de 30 heures à 35 heures,
- Embauche d'un ASVP/régisseur des droits de place sur un poste d'adjoint technique au lieu d'adjoint administratif

Libellé emploi	Filière	Poste pourvu	Durée de temps de travail
Ancienne situation :			
- Gestionnaire CCAS et Urbanisme	Administrative	1	TC
- ASVP/Régisseur des droits de place		1	TC
Nouvelle situation :			
- Gestionnaire urbanisme		1	TC
- Gestionnaire CCAS		1	TC
Ancienne situation :			
- agent d'entretien des locaux/encadrant périscolaire	Technique	1	TNC (30h)
Nouvelle situation :			
- ASVP/Régisseur des droits de place		1	TC
- agent d'entretien des locaux/encadrant périscolaire		1	TC

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_082-DE

Nouveau tableau des effectifs

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINI	GRADE MAXI	Possibilité de recourir à un contractuel Art.3-3	Postes pourvus	Postes vacants	Durée de temps de travail
ADMINISTRATIF	DGS*	Attaché	Attaché principal	Oui	1	0	TC
	Assistant de direction	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	Oui	1	0	TC
	Gestionnaire RH	Adjoint administratif Principal 2nd classe	Rédacteur principal de 2nd classe	Oui	1	0	TC
	Gestionnaire comptable	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 2nd classe	Oui	1	0	TC
	Gestionnaire Urbanisme	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	Oui	1	0	TC
	Gestionnaire CCAS	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	Oui	1	0	TC
	Chargé d'accueil et d'état civil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	Oui	1	0	TC
	Chargé de gestion administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	Oui	1	0	TC
	Chargé d'accueil et d'administration CLC	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	Oui	1	0	TNC (30h)
TECHNIQUE	Responsable de service	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	Oui	1	0	TC
	Chef d'équipe Voirie	Adjoint technique principal 2ème classe	Agent de maîtrise principal	Oui	1	0	TC
	Chargé de l'entretien de la Voirie	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Oui	3	0	TC
	Chef d'équipe Espaces Verts	Adjoint technique principal 2ème classe	Agent de maîtrise principal	Oui	1	0	TC
	Chargé d'entretien des espaces verts	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Oui	3	0	TC
	Chargé de maintenance "Moulin Mer"	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	Oui	1	0	TC
	Responsable de maintenance et entretien du patrimoine bâti	**Adjoint technique principal de 2ème classe**	**Agent de maîtrise principal**	**Oui**	**0**	**1**	**TC**
	Chargé des infrastructures/Bâtiments Spécialité Mécanique	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Oui	1	0	TC

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_082-DE

	Chargé des infrastructures/Bâtiments Spécialité Peinture	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Oui	1	0	TC
TECHNIQUE	**Chargé des infrastructures/Bâtiments Spécialité Electricité**	**Adjoint technique**	**Agent de maîtrise**	**Oui**	**0**	**1**	**TC**
	Agent d'entretien des bâtiments	Adjoint technique	Agent de maîtrise	Oui	1	0	TC
	Référent de la restauration scolaire	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	Oui	1	0	TC
	Agent d'entretien des locaux Encadrant périscolaire	Adjoint technique ou Adjoint d'animation	Adjoint technique/Animation principal 2ème classe	Oui	1	0	tnc (25h)
	Agent d'entretien des locaux Encadrant périscolaire	Adjoint technique ou Adjoint d'animation	Adjoint technique/Animation principal 2ème classe	Oui	1	0	TC
	Agent d'entretien des locaux Encadrant périscolaire	Adjoint technique ou Adjoint d'animation	Adjoint technique/Animation principal 1ere classe	Oui	1	0	TC
	Agent d'entretien des locaux Encadrant périscolaire	Adjoint technique ou Adjoint d'animation	Adjoint technique/Animation principal 2ème classe	Oui	1	0	TC
	ASVP/Régisseur des droits de place	**Adjoint technique**	**Agent de maîtrise**	**Oui**	**0**	**1**	**TC**
MED SOC	**Agent des écoles maternelles**	**ATSEM ppal 2ème classe ou Adjoint technique**	**ATSEM ppal 1ère classe ou Agent de maîtrise principal**	**Oui**	**0**	**1**	**TC**
ANIMATION	Référent ALSH	Adjoint d'animation	Animateur Principal de 1ère classe	Oui	1	0	TC
	Référent adjoint ALSH	Adjoint d'animation	Animateur	Oui	1	0	TC
	Animateur ALSH	Adjoint d'animation	Animateur	Oui	1	0	TNC (30h)
CULTURELLE	Référent médiathèque	Adjoint territorial du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe	Oui	1	0	TC
					31	4	

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20261029-DEL2026_082-DE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le Décret N° 2019-1414 du 19 décembre 2019 portant modification des dispositions relatives à la procédure de recrutement dans des emplois territoriaux d'agents contractuels,

Vu le Décret N° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 6 octobre 2026,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les créations, modifications et suppressions des postes au tableau des effectifs ci-dessus et d'en approuver les conditions d'emplois,
- **Précise** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi crées sont inscrits au budget,
- **Donne** pouvoir au Maire pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait au Guilvinec, le 30 octobre 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com